

Pénétration d'espace contrôlé au-dessus du plancher autorisé

Au mois de septembre 2019 un avis d'intrusions VFR effectuées par un avion du club nous a été adressé par le SNA.

Description des faits

Un pilote du club en Ecoflyer a effectivement pénétré dans la TMA 16 de Lyon du FL 115 au FL 145 en espace D sans « clearance » par 2 fois :

La première dans la partie Nord Vercors et la seconde dans la partie Sud Chartreuse au FL127. Il n'y a pas eu de gêne pour le trafic IFR mais il y aurait pu y avoir un risque d'abordage avec les IFR qui descendent de l'Est vers les axes d'approches de St Exupéry.

De plus rappelons nous que le niveau VFR maximum est le FL 115 sauf autorisation ou dans les zones inférieures de contrôle (LTA) avec les contraintes d'oxygène à respecter.

Rappel information

La TMA 16 de Lyon ne figure pas sur la carte 1/500 000 mais est bien notée sur la carte au 1/250 000 du FL 115 au FL 145.

Enseignements

- L'aéroclub a émis un compte rendu d'événement de sécurité aviation générale (CRESAC) à ce sujet.
- Le robin 135 Ecoflyer a la facilité de monter rapidement (800'/mn) donc attention aux altitudes plafond à respecter en VFR
- Cet incident en rappel un autre où un Ecoflyer est monté 3000' au-dessus de l'altitude autorisée sans oxygène.
- Rappel des altitudes à respecter sans oxygène
 - o 10 000' sans oxygène
 - o Entre 10 et 13 000', 30 mn sans oxygène
 - o Au-dessus de 13 000' oxygène obligatoire

Soyez vigilants pour respecter ces consignes.

Bons vols

Etienne et Michel